

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montfaucon-en-Velay (salle des animations),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : François-Régis SABY)

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **22**

Ayant pris part au
vote (bulletin secret) : **22**

- Pour : -
- Contre : -
- Abstention : -
- Blanc : -
- Nul : -

Date de convocation :

Le 25 janvier 2023

Date d'affichage :

Le 25 janvier 2023

DELIBERATION N° :
DC/2023-01-30/03

OBJET DE LA SEANCE :
Communication

Etude identité territoriale

**Choix du nom de la
collectivité**

AR Prefecture

043-244300307-20230130-DC2023013003B-DE
Reçu le 15/02/2023

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, PEYRARD Nicolas, POINAS Jean-Michel, et Mmes MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline, DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant

Absents : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoir : Néant

M. SANTY, Vice-Président, rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2022-03-21/09 du 21 mars 2022 approuvant le projet de réaliser une étude relative à la création d'une identité territoriale à l'échelle communautaire.

Il précise que le bureau d'études ATEMIA a été retenu pour réaliser cette étude.

La première phase de cette étude (diagnostic : phases 1 à 7) a fait l'objet d'une présentation devant le comité de pilotage mis en place à cet effet (Maires et commission communication), ainsi que le début de la 2ème phase (choix du nom de la collectivité).

M. SANTY précise que le dernier comité de pilotage, réuni le 5 janvier dernier, a pris note des trois propositions de nom pour la collectivité sur la base d'un argumentaire détaillé (qu'il expose également au cours de la séance) :

- Nom actuel : Communauté de Communes du Pays de Montfaucon -> proposition du bureau d'études de ne pas le conserver
- Nouveaux noms proposés :
 - Haut Pays du Velay Communauté
 - Orée du Velay Communauté

Il indique qu'en termes de méthode, il a été acté les choses suivantes :

- Avis du Comité de Pilotage : avis favorable majoritaire au nom suivant : « Haut Pays du Velay Communauté ».
Demande d'avis aux Conseils Municipaux des Communes de la Communauté de Communes :
 - Dunières :
 - Avis majoritaire : « Haut Pays du Velay Communauté »
 - Remarque : enlever le terme « Communauté » (manque d'ouverture)

- Montfaucon :
 - Avis unanime : « Communauté de Communes du Pays de Montfaucon »
 - Remarque : pas de valeur ajoutée du nom par rapport à l'actuel, ne permet pas de mieux situer la collectivité et coût engendré par ce changement
- Montregard :
 - Avis majoritaire : « Haut Pays du Velay Communauté »
 - Remarque : le terme « Communauté » à la fin interroge certains
- Raucoules :
 - Avis majoritaire : « Haut Pays du Velay Communauté »
 - Remarque : faible nombre de choix de nom et abréviation peu appropriée
- Riotord :
 - Avis majoritaire : « Haut Pays du Velay Communauté »
 - Remarque : avis partagé et peu d'engouement sur les noms proposés
- St-Bonnet :
 - Avis majoritaire : « Haut Pays du Velay Communauté »
 - Remarque : peu d'enthousiasme dans l'avis émis
- St-Julien :
 - Avis majoritaire : « Haut Pays du Velay Communauté »
 - Remarque : deux abstentions dans le vote émis
- St-Romain :
 - Avis majoritaire : « Haut Pays du Velay Communauté »
 - Remarque : le terme « Velay » ne parle pas à tous

M. SANTY indique qu'il appartient au Conseil Communautaire de décider du choix du nom de la collectivité, en précisant que l'étude en cours ne s'arrête pas au choix de ce nom (phase 8 : charte graphique, logo, signature, déclinaison, rédactionnel... / phase 9 : accompagnement plan d'actions et de communication).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré avec débat contradictoire et à la majorité des suffrages exprimés suite à un vote à bulletin secret (« Haut Pays du Velay Communauté » : 15 voix / « Haut Pays du Velay » : 2 voix / « Communauté de Communes du Pays de Montfaucon » : 2 voix / « Pays de Montfaucon » : 1 voix / « Orée du Velay Communauté » : 1 voix / bulletin blanc : 1 voix) :

- approuve la nouvelle dénomination de la collectivité : « Haut Pays du Velay Communauté »,
- charge le Président et le Vice-Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20230130-DC2023013003B-DE
Reçu le 15/02/2023

